Objekttyp:	FrontMatter
Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band (Jahr): <b>50 (1958)</b>	
Heft 5	
PDF erstellt a	am: <b>24.05.2024</b>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

## REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

50e année

Mai 1958

Nº 5

## Le nouveau régime financier de la Confédération est voté

Au terme d'une campagne passionnée, le peuple suisse a voté sans enthousiasme, par 418 960 voix contre 348 341, l'arrêté fédéral instituant de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération (31 janvier 1958). Quinze cantons et cinq demi-cantons acceptèrent le projet, tandis que quatre cantons et un demi canton le rejetèrent.

La géographie des cantons opposants est assez symptomatique: elle forme un corps compact au nord-est de la Suisse, avec Berne (où le Jura joua d'ailleurs un rôle déterminant), Neuchâtel, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie. Dommage que 17 voix seulement aient empêché Vaud de renforcer le bloc des fédéralistes véritables, soucieux de fournir à la Confédération les moyens financiers nécessaires pour accomplir ses tâches économiques et sociales. Car c'est de ce canton, en effet, qu'un grand professeur d'histoire, M. Lasserre, rappela fort opportunément à la raison les politiciens obtus qui dénaturaient le fédéralisme pour en faire une machine de réaction sociale à une époque très difficile de notre histoire.

L'acceptation du projet dans les cantons de Zurich et de Genève, axés tous les deux sur de larges agglomérations urbaines, a quelque chose de décevant. Le chiffre des non n'atteint pas même le nombre des travailleurs syndiqués dans le premier de ces cantons et à Genève pas même le tiers.

Nous ne qualifierons pas ce regrettable échec de catastrophe. Seule l'expérience révélera la valeur exacte des prévisions budgétaires laborieusement construites par les auteurs de ce projet. Nous souhaitons très vivement que l'évolution économique leur donne raison. Dans l'intérêt du pays et des travailleurs eux-mêmes. Si tel est le cas, les syndicats ouvriers pourront attendre avec plus de sérénité la véritable réforme des finances de la Confédération que les augures auront le temps de préparer au cours des six prochaines années de validité du régime voté le 11 mai et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Si, au contraire, des déficits d'exercice se succédaient et entravaient la réalisation de postulats sociaux, l'Union